



Georges Klein a disparu le 11 septembre 1973. Jean-Yves Claudet a été arrêté en novembre 1975, Etienne Pesle en septembre 1973, et Alphonse Chanfreau en juillet 1974. PHOTOS DR

Chili : fin de l'oubli pour des disparus

Le procès aux assises, par défaut, de 14 tortionnaires de la junte débute aujourd'hui à Paris. Ils avaient pris part à l'élimination de quatre opposants français à Pinochet, entre 1973 et 1975.

Par **GÉRARD THOMAS**
avec **CLAIRE MARTIN** (au Chili)

La dernière photographie de Georges Klein a été prise le mardi 11 septembre 1973 en tout début d'après-midi. Tenu en respect par de jeunes militaires en armes à la sortie du palais présidentiel de la Moneda, en plein cœur de Santiago du Chili, ce Franco-Chilien fait partie d'un groupe de civils qui vient d'évacuer le bâtiment après son bombardement par les avions Hawker de l'armée de l'air. Aux premières heures du coup d'Etat fomenté par le général Augusto Pinochet, le président socialiste, Salvador Allende, a adressé à ses concitoyens un ultime message : « Je paierai de ma vie la loyauté envers le peuple... », déclare-t-il sur les ondes de Radio Magallanes, la seule à ne pas encore avoir été prise d'assaut par les putschistes. Après avoir organisé toute la matinée la résistance au « golpe de estado » (coup d'Etat) à la tête d'une poignée de fidèles – dont Klein –, Allende leur demande de se rendre. Il se suicide ensuite dans les salons en flammes du deuxième étage de la Moneda avec la kalachnikov que lui a offerte le dirigeant cubain Fidel Castro. Georges – Jorge – Klein, un médecin psychiatre de 28 ans né à Romans-sur-Isère (Drôme) d'un couple de juifs autrichien et roumain qui ont fui le nazisme et se sont installés d'abord en France, ensuite au Chili, était conseiller politique du Président. Emmené par les mili-

itaires au régiment Tacna, à une trentaine de kilomètres de la capitale chilienne, il y est torturé et exécuté.

OFFICIERS. Trente-sept ans après son assassinat, le procès de ses tortionnaires s'ouvre aujourd'hui et durera jusqu'au 17 décembre devant la troisième cour d'assises de Paris. Treize anciens dignitaires chiliens et un Argentin soupçonnés d'avoir pris part à sa disparition,

RÉCIT

mais aussi à celles de trois autres Franco-Chiliens – l'ancien prêtre Etienne Pesle (le 19 septembre 1973) et deux membres du Mouvement de la gauche révolutionnaire (MIR), Alphonse Chanfreau et Jean-Yves Claudet (respectivement arrêtés en juillet 1974 et novembre 1975) –, y seront jugés par défaut. Ils ont en effet choisi ne pas être représentés à ce procès parisien des années de plomb chiliennes.

« Nos tribunaux ne reconnaissent pas la juridiction et la compétence des tribunaux français dans ces affai-

res », explique Jorge Balmaceda, avocat du général Raul Eduardo Neumann et du brigadier général Pedro Octavio Bravo, tous deux en retraite. Les deux officiers, anciens responsables de la sinistre Dirección de inteligencia nacional (Dina, services de renseignements pinochétistes) sont impliqués dans les disparitions d'Alphonse Chanfreau et de Jean-Yves Claudet. « Mais mes

Georges Klein était conseiller politique du président Allende. Il est torturé et exécuté par les militaires chiliens peu après le coup d'Etat de Pinochet.

clients ne se sentent pas du tout concernés par ce recours devant la justice française », précise Balmaceda en soulignant qu'ils sont déjà détenus au Chili pour d'autres affaires d'atteintes aux droits de l'homme. Selon lui, la majorité des prévenus parisiens purge d'ailleurs des peines de prison au Chili. Il n'empêche, « à travers ces quatre

destins individuels, nous allons donner un coup de projecteur sur les exactions du régime Pinochet. La tactique des responsables de crimes contre l'humanité est toujours la même : d'abord nier le crime, ensuite disqualifier les juges », estime M^e William Bourdon, l'un des avocats des familles de disparus français ou franco-chiliens, qui se bat depuis plus de douze ans, en compagnie de sa consœur Sophie Thonon, pour que ces affaires soient jugées. Selon lui, le procès parisien est « essentiel pour la mémoire et l'histoire ; c'est le premier qui déchiffrera l'ensemble de l'architecture répressive mise en place ».

PREMIER PAS. En l'absence des accusés, la cour d'assises ne siègera pas dans sa formation complète – avec un jury populaire – mais sera composée de trois magistrats professionnels. Rien n'interdit cependant que les débats se rappro-

chent de ceux d'une audience ordinaire, affirme le parquet. Les associations d'anciens prisonniers politiques chiliens et de défense des droits de l'homme se sont ainsi portées partie civile. Jeanine Claudet, la sœur de Jean-Yves, est revenue dès hier d'Argentine où elle réside : « Les familles n'attendent pas un miracle, mais c'est un premier pas pour nous tous, au Chili et en Amérique latine, qui attendons que soient enfin jugées les horreurs pinochétistes ».

Mais la justice a tellement tardé à passer, que sur les 19 responsables de la junte initialement mis en examen, cinq sont déjà morts de vieillesse. Et non des moindres. C'est le cas de l'ancien caporal nazi Paul Schaeffer, réfugié au Chili après la Seconde Guerre mondiale, fondateur de la Colonia Dignidad (dans la cordillère des Andes), qui a servi de camp de détention et de torture, décédé en avril. Le général Pinochet, chef d'orchestre d'une répression qui a fait plus de 3 000 morts et disparus au Chili entre 1973 et 1990, est pour sa part mort en décembre 2006 sans avoir eu à répondre de ses actes.

« Il est évident que la procédure qui a mené au procès a été beaucoup trop longue », s'insurge William Bourdon. L'avocat se félicite cependant que le procès soit filmé, comme, en 1994, celui de Paul Touvier, chef de la milice lyonnaise durant l'occupation allemande en France, ou celui, en 1998, de Maurice Papon, pour complicité de crimes contre l'humanité durant la même période. ◆

REPÈRES

LE GÉNÉRAL PINOCHET

Trois semaines avant son coup d'Etat, en septembre 1973, le général Augusto Pinochet était nommé commandant en chef des Forces armées par le président socialiste, Salvador Allende. Officier réputé loyaliste, il avait pourtant toujours fait état de son aversion pour les « co-

3197

morts et disparus durant les dix-sept ans de dictature, reconnaissent les autorités. Cent soixante et onze militaires responsables ont été jugés au Chili

« Cette histoire dure depuis trente-sept ans. Certains ont abandonné, sont retournés au Chili ou sont décédés. »

Ricardo Parvec président de l'Association d'ex-prisonniers